

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
INNOVALES

N° CS2019-11

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET -
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
François CICLET – M. Louis FAVRE

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC INNOVALES

Le Pôle métropolitain du Genevois français a initié une politique de développement économique depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés. Sept domaines d'excellence économiques prioritaires ont été définis parmi lesquels l'habitat durable et les solidarités.

Le Genevois français connaît un rythme et un volume de production annuelle de logements exceptionnels en Auvergne-Rhône-Alpes (près de 3 900 logements neufs par an depuis 10 ans). Si l'on prend en compte les enjeux de rénovation du parc ancien (30% à 40% du parc à rénover), le marché de l'habitat durable, notamment de l'écorénovation et des nouvelles énergies dédiées à l'habitat, est particulièrement porteur et dynamique sur notre territoire. Aujourd'hui, plus de 10% des actifs du Genevois français travaillent dans le secteur du BTP. Le territoire est par ailleurs doté d'une base artisanale solide et d'entreprises leaders dans les différentes filières concernées.

L'ambition est de faire du Genevois français un territoire d'innovations et d'expérimentations appliquées à l'habitat durable, aux énergies renouvelables dédiées à l'habitat, lui permettant par la même occasion d'atteindre ses objectifs en matière de transition énergétique dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

En parallèle, le Pôle métropolitain souhaite développer une économie sociale et solidaire (ESS), à travers l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale. L'enjeu réside dans la faculté à fédérer et animer les forces vives de l'ESS afin de constituer un effet levier générateur de croissance économique et d'emplois durables dans le Genevois français.

Le partenariat développé entre le Pôle métropolitain et InnoVales a pour objectif de confier à ce Pôle Territorial de Coopération Economique, l'accompagnement des collectivités, des acteurs économiques, porteurs de projets et citoyens, dans le développement économique de l'habitat durable et de l'ESS à l'échelle du Genevois français.

Le rapport d'activités 2018 InnoVales, la convention d'objectifs pour la période 2019-2021 et la nouvelle feuille de route pour l'année 2019, sont annexés à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs 2019-2021 et le programme d'actions avec l'association InnoVales pour l'année 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 77 381 € à l'association InnoVales pour l'année 2019 selon les modalités fixées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **02 AVR. 2019**
Publié ou notifié le

02 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20190321-CS2019_11-DE